



TRANSMIS LE 10/10/2023
REÇU LE 10/10/2023
AFFICHÉ LE 11/10/2023
NOTIFIÉ LE 11/10/2023
PUBLIÉ LE 11/10/2023
EXÉCUTOIRE LE 11/10/2023

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°22

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 20UR56 – ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étiennette LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Michelle SCHIDERER : Nadine SENSE

Valentin BARTECKI : Marie-Christine CAVECCHI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Mohamed BANNOU : Ginette FIFI LOYALE

Françoise GONZALEZ : Patrick BOULLÉ

Marion WERNER : Claire LE BERRE.

Florence DECOURTY : absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
 Direction de la commande publique

Question n°22 du CM en date du 28/09/2023-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°22

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 20UR56 – ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-2,

VU la délibération n°26 du conseil municipal du 27 mai 2021 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 20UR56,

VU la délibération n°31 du conseil municipal du 24 mars 2022 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°2 au marché 20UR56,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), la Ville a dû démultiplier les réunions et ateliers prévus dans l'offre initiale afin de respecter les règles relatives aux rassemblements, en cette période de pandémie (avenants n°1 et n°2),

CONSIDÉRANT que le retard pris dans la procédure d'élaboration du projet de PLU (un an sans avancée sur le dossier) a nécessité l'organisation de nouvelles réunions publiques afin d'expliquer à la population franconvilloise les étapes à venir du processus d'adoption,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer le règlement de ces prestations demandées par la Ville, au titulaire du contrat,

CONSIDÉRANT que la plus-value financière de ces prestations représente 2 000 € HT soit 2 400 € TTC, soit 3,03 % du montant initial du marché (tranche ferme + tranche optionnelle),

CONSIDÉRANT qu'un précédent avenant n°1 a été conclu en juillet 2021 afin de procéder au règlement de prestations supplémentaires demandées par la municipalité, représentant une plus-value de 5,29% du montant initial (tranche ferme et tranche optionnelle comprise),

CONSIDÉRANT qu'un précédent avenant n°2 a été signé en mai 2022 afin de procéder au règlement de prestations supplémentaires demandées par la municipalité, représentant une plus-value de 4,69 % du montant initial (tranche ferme et tranche optionnelle comprise),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un avenant n°3 au marché 20UR56 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision générale du PLU, dont le titulaire est la société ESPACE VILLE SCOP,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3,

APRES l'avis de la Commission Techniques en date du 11 septembre 2023 et de la Commission Ressources et développement en date du 14 septembre 2023,



Ville de Franconville la Garenne (95130)
 Direction de la commande publique

Question n°22 du CM en date du 28/09/2023-P2/2

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1^{ER} : **APPROUVE** les conclusions de l'avenant n°3 prenant en compte les plus-values liées aux réunions publiques supplémentaires et fixant le nouveau montant du marché à 74 705 € HT soit 89 646 € TTC, représentant une plus-value totale de 13,01 % du montant initial du contrat (avenants n°1, n°2 et n°3).

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°3 au marché 20UR56 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision générale du PLU, avec la société SCOP ESPACE VILLE, sise 84 bis avenue du général Leclerc – 78220 VIROFLAY.

Article 3 : **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget.

Article 4 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
 Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller Régional d'Ile-De-France



À l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire
 L'Adjoint au Maire
 Le 11/10/2023



Etienne ette Le Bécher

Acte à classer**DEL28092023Q22**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-10-10T14-47-38.01 (MI248061904)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230928-DEL28092023Q22-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 20UR56 - ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1

Date de décision : 28/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 22 - CP - avenant 3 PLU.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

22 - PJ - Avenant
3_20UR56.PDF

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 14:47

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 10/10/23 à 14:47

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 14:53

